

## CONVENTION AU SERVICE DE LA CRÉATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES GEIQ SPORT & ANIMATION

Entre

L'association dénommée **Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs**, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé à La Rochelle (17), représentée par son président, M. Bernard DELORME, désignée sous le terme « FNPSL ».

et

L'association dénommée **Fédération Française des Geiq**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé au 5 rue d'Alsace, 75010, Paris, représentée par son président Pierre LOBRY, désigné sous le terme « FFGeiq ».

Il est convenu ce qui suit :

### Présentation des partenaires :

#### **Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs**

Chaque jour, les équipes des associations Profession Sport et Loisirs (PSL) permettent aux professionnels diplômés des secteurs sportifs et socio-culturels d'exercer leurs métiers dans un cadre sécurisé et durable.

Acteurs engagés de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), les associations locales PSL s'engagent auprès des clubs et des associations pour générer des emplois et des services de qualité à long terme. Présent sur l'ensemble du territoire français, le réseau PSL accompagne les acteurs locaux (associatifs, collectivités, etc.) dans la mise en œuvre des politiques publiques d'emploi/formation et de développement local.

#### **Fédération Française des Geiq**

La Fédération Française des Geiq (FFGeiq) regroupe les Geiq (Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) et les GE (Groupements d'Employeurs) adhérents répartis sur le territoire national. Garante de l'identité et de l'image de son réseau, la Fédération Française des Geiq favorise le développement des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification au niveau local et assure le lien avec les institutions et partenaires.

### **PREAMBULE**

Dispositif engagé socialement et localement, les Geiq (Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) sont portés par des entreprises rencontrant des difficultés de recrutement. Sur des parcours de 6 à 24 mois, les Geiq accompagnent des personnes éloignées du marché du travail qu'ils qualifient et font monter en compétence grâce à l'alternance avec pour objectif l'accès à un emploi durable.

Le modèle des Geiq, très développé sur de nombreux secteurs comme le bâtiment et travaux publics (BTP), la propreté ou la métallurgie, est apparu comme une solution a priori intéressante et pertinente pour le secteur du sport, de l'animation et des loisirs.



De nombreuses raisons justifient cette hypothèse dans le secteur du sport, notamment celle liée au double enjeu de pérennisation de l'emploi (forte proportion de contrats à temps partiel, de contrats courts, de saisonniers, avec des rythmes de travail discontinus) et de qualification dans un contexte qui offre de réelles perspectives (JOP 2024, professionnalisation des clubs...), avec des niches très importantes identifiées, comme par exemple les maîtres-nageurs.

De plus, la solution Geiq paraît complémentaire aux outils existants, comme le Groupement d'Employeurs (GE) notamment, pour assurer une progressivité et une sécurisation des parcours d'insertion socio-professionnelle.

Les Geiq se distinguent des groupements d'employeurs classiques par leurs modalités de reconnaissance et les mesures qui en découlent. L'appellation Geiq est attribuée à un GE sur la base des dispositions énoncées dans le décret du 17 août 2015 et ses arrêtés. La labellisation en amont du projet, puis par la suite annuellement, est la démarche qui permet de s'assurer de la qualité du travail effectué au sein du Geiq.

Le réseau des Geiq connaît un développement constant. Le nombre de Geiq (tous secteurs confondus) et de contrats signés augmente d'année en année, soutenue par les pouvoirs publics à travers le Plan d'Ambition pour l'IAE et le Plan d'Investissement dans les Compétences. En 2021, le réseau compte 194 Geiq et 306 implantations sur l'ensemble du territoire. Le développement se fait tout en maintenant la qualité des parcours avec un taux d'accès à l'emploi en 2019 de 68% et un taux de qualification de 70%.

La Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs (FNPSL) a été encouragée par la Ministre des Sports, Roxana Maracineanu, et la Ministre du Travail, Elisabeth Borne, à accompagner la création et la structuration de Groupements d'Employeurs d'Insertion et de Qualification (GEIQ) dans les secteurs du sport et de l'animation. Ainsi, 6 Geiq ont été créés depuis.

Grâce aux actions de la FNPSL, de la FFGEIQ et de la Branche Professionnelle du Sport, les conditions favorables pour l'éclosion de ces structures ont été créées, notamment grâce au soutien de l'OPCO Afdas.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques entre la FFGeiq et la FNPSL. Elle conditionne un certain nombre de points relatives au développement et à l'accompagnement des Geiq ! Sport & Animation.

Les objectifs conjointement définis à atteindre sont les suivants :

### **1<sup>er</sup> axe : le fonctionnement**

- La FNPSL et la FFGeiq se tiennent informées du développement et de l'évolution des Geiq Sport & Animation. Elles doivent également s'informer mutuellement des difficultés rencontrées par les Geiq Sport & Animation, et les soutenir si besoin ;
- La FNPSL et la FFGeiq se tiennent informées des opportunités qui pourraient être liées à la création de Geiq Sport & Animation.
- La FFGeiq transmettra à la FNPSL annuellement son observatoire comportant les chiffres clés par région et secteur, dont le sport et l'animation.

### **2<sup>ème</sup> axe : la communication**

La FFGeiq a vocation à créer des supports de communication pour l'ensemble des GEIQ tous secteurs confondus. Dans ce cadre, des supports sectoriels peuvent être développés, accessibles à l'ensemble des Geiq Sport & Animation adhérents ou non à la FNPSL.

La FFGEIQ fournit notamment aux Geiq un logo en lien avec la charte nationale des Geiq. La FNPSL encourage son réseau à recourir à ce logo afin de s'assurer de la cohérence et la visibilité nationale du



dispositif.

La FNPSL a vocation à créer des supports de communication adaptés à son réseau des Geiq Sport & Animation. Ces supports ne sont destinés qu'aux adhérents PSL.

Les deux réseaux s'engagent à :

- Travailler conjointement sur la communication des Geiq Sport & Animation
- Se tenir informés des supports de communication existants et en cours de création
- Se tenir informés de communication (presse, réseaux sociaux...) sur les Geiq Sport et Animation
- Organiser 1 à 2 fois par an une communication commune
- A s'informer et communiquer dans le cadre des 3 jours avec les Geiq (événement annuel des Geiq en mars)

Dans le cadre de ces communications, la FFGeiq met à disposition de la FNPSL le logo « Les Geiq », logo national du réseau. La FNPSL transmettra à la FFGeiq avant diffusion, les supports de communication comportant ce logo.

La FNPSL transmettra à la FFGeiq son logo pour affichage dans la rubrique partenaire de son site internet.

### **3<sup>ème</sup> axe : l'animation du réseau**

La FFGeiq organise au moins une fois par an une réunion sectorielle avec l'ensemble des Geiq relevant des secteurs du sport et de l'animation. Elle convie dans le cadre de cette réunion la FNPSL sur tout ou partie de la réunion en tant que partenaire Sport & Animation.

Dans le cadre de son lien avec son réseau PSL, la FNPSL anime des temps d'échanges autour de l'action Geiq de son réseau. En fonction des thématiques abordées, la FNPSL pourra convier la FFGeiq à ces temps d'échanges. Elle tiendra informée la FFGeiq des échanges qui ont eu lieu afin si nécessaire de construire une réponse commune aux problématiques rencontrées (juridique, outillage, communication ...)

### **4<sup>ème</sup> axe : lien avec les acteurs institutionnels**

- Les deux réseaux travailleront de concert sur des actions de lobbying concernant l'emploi, la formation et l'alternance dans le secteur du Sport et de l'Animation, auprès des ministères concernés et organismes publics
- Les deux réseaux s'informent conjointement des opportunités et évolutions liées au fonctionnement des Geiq avec les OPCO, notamment l'Afdas et Uniformation

### **5<sup>ème</sup> axe : accompagnement à la création de nouveaux Geiq Sport & Animation**

La FFGeiq et la FNPSL se tiennent mutuellement informées de nouveaux projets de création de Geiq Sport & Animation. Dans ce cadre, un point d'étape sera convenu trimestriellement entre les deux réseaux afin d'apporter l'appui nécessaire aux éventuels freins rencontrés par les Geiq en cours de création.

## **ARTICLE 2 – PILOTAGE**

Une réunion annuelle réunissant les deux fédérations permettra d'effectuer un bilan du partenariat et définir les perspectives communes de développement.

## **ARTICLE 3 – DURÉE**

La présente convention prend effet à sa signature pour une durée de 2 ans. Elle pourra être prolongée

par avenant.

#### **ARTICLE 4 - PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Cette convention ne prévoit aucune participation financière de la part de l'une ou l'autre des parties.

#### **ARTICLE 5 – ASSURANCE**

Les partenaires certifient détenir les polices d'assurance nécessaires à la réalisation de la présente convention.

#### **ARTICLE 6 – AVENANT**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

#### **ARTICLE 7 – RÉSILIATION**

Chaque partie a la possibilité, de plein droit et sans indemnité, de résilier la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 6 mois.

#### **ARTICLE 8 – LITIGES**

En l'absence d'une solution amiable recherchée préalablement par les parties, les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'application de la présente convention seront portés devant le tribunal compétent.

Fait à Lyon lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Française des Geiq le 16 Septembre 2022

Pour la Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs

Pour la Fédération Française des Geiq

Le Président,  
Bernard DELORME

Le Président,  
Pierre LOBRY

